

dommages & intérêts payables par le Marguillier de l'Eglise. Cette pièce n'est pas regardée de bon œil par les Anticonstitutionnaires. Dans le même mois, & au commencement du suivant on publia encore trois Arrêts du même Conseil; l'un supprime une Thèse contraire aux intentions de S. M. & défendue dans la Faculté de Droit à Orléans, ayant pour titre *Positiones utriusque Juris, &c.* Le second porte également suppression d'un Ecrit qui s'est répandu dans le public sous le titre de *Lettre à un Prêtre de l'Oratoire, au sujet de l'Assemblée de cette Congrégation indiquée au 12. Juin.* Et par le troisième le Roy accorde un Octroi à Mr. de Crozat, Directeur General de l'entreprise du Canal de Picardie, d'établir dix mille actions de 500. livres chacune, pour mettre à perfection cet important ouvrage. Outre cela on voit circuler un Ecrit intitulé, *Plan de l'œuvre des Convulsions*, auquel un Anticonstitutionnaire a essayé de répondre.

VIII. Le Comte de Callenberg, qui est venu de la part de l'Electeur de Saxe notifier au Roi la mort du Roi Auguste de Pologne, & l'avenement de Son Alt. Ser. Electorale à la Régence de son Electorat, eut le 26. Mai son Audience de congé du Roy avec les cérémonies ordinaires, & depuis ce Seigneur est parti pour retourner en Saxe; il a été suivi du Marquis de Charmoisel, que le Roy a nommé pour aller à Dresde faire en son nom des complimens de condoléance au nouvel Electeur de Saxe sur la mort du Roy de Pologne son pere, & de congratulation sur la prise de possession de la Régence de ses Etats.

IX. Le Roy a disposé de la Direction générale des Oeconomats du Royaume qu'avoit feu l'Archevêque de Roüen, en faveur de Mr. du Fresne,